Les grands objectifs et dispositions des PGRI

Rappel des 3 objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Les orientations stratégiques : quatre défis à relever

- Développer la gouvernance et les maîtrises d'ouvrages
- Aménager durablement les territoires
- Mieux savoir pour mieux agir
- Apprendre à vivre avec les inondations

PGRI Loire-Bretagne

6 objectifs
46 dispositions
dont 12 spécifiques
communes aux 22 TRI

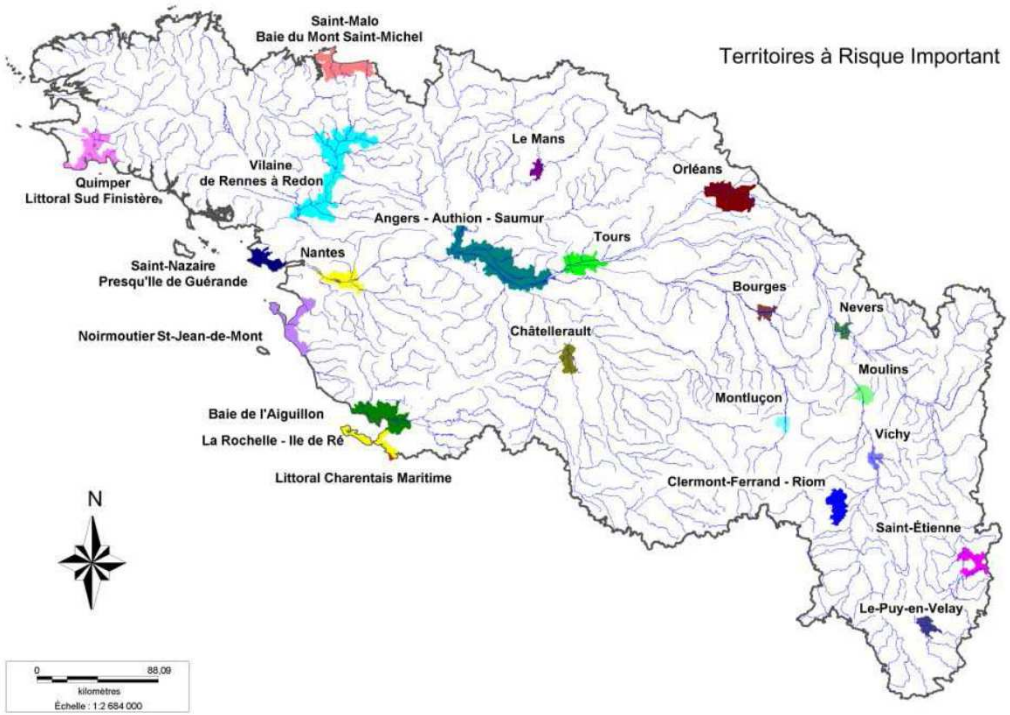

Objectifs pour le district :

1. Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines (7 dispositions)
2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque (13 dispositions)
3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable (8 dispositions dont 4 spécifiques aux TRI)
4. Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale (5 dispositions dont une spécifique aux TRI)
5. Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation (6 dispositions dont une spécifique aux TRI)
6. Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale (7 dispositions dont 6 spécifiques aux TRI)

Spécificités TRI :

- Spécificités des TRI : 12 dispositions spécifiques communs aux 22 TRI. Pas de déclinaison par TRI.

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

PGRI Seine-Normandie

4 objectifs
26 dispositions
63 sous-dispositions
dont 20 spécifiques
communes aux 16 TRI

Objectifs pour le district :

1. Réduire la vulnérabilité des territoires (5 dispositions déclinées en 15 sous-dispositions dont 5 spécifiques aux TRI)

2. Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages (8 dispositions déclinées en 19 sous-dispositions dont 2 spécifiques aux TRI)

3. Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés (5 dispositions déclinées en 12 sous-dispositions dont 8 spécifiques aux TRI)

4. Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque (8 dispositions déclinées en 17 sous-dispositions dont 5 spécifiques aux TRI)

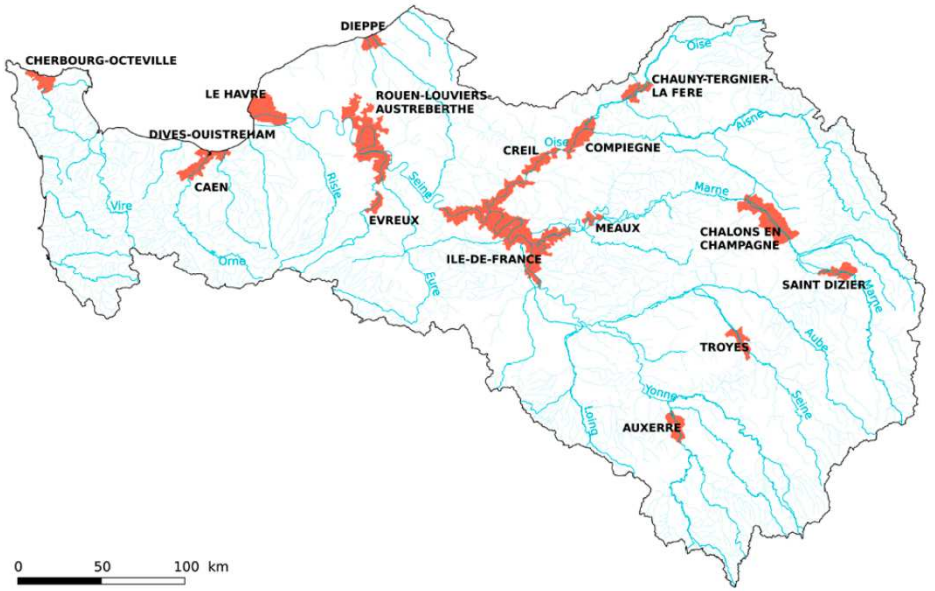

Spécificités TRI :

- 20 sous-dispositions spécifiques communes aux 16 TRI.
- Premiers éléments de déclinaison des objectifs et dispositions générales et spécifiques dans les SLGRI par TRI (+ ou – détaillés selon les TRI)

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

PGRI Adour-Garonne

6 objectifs
48 dispositions
Pas de disposition spécifique aux 18 TRI

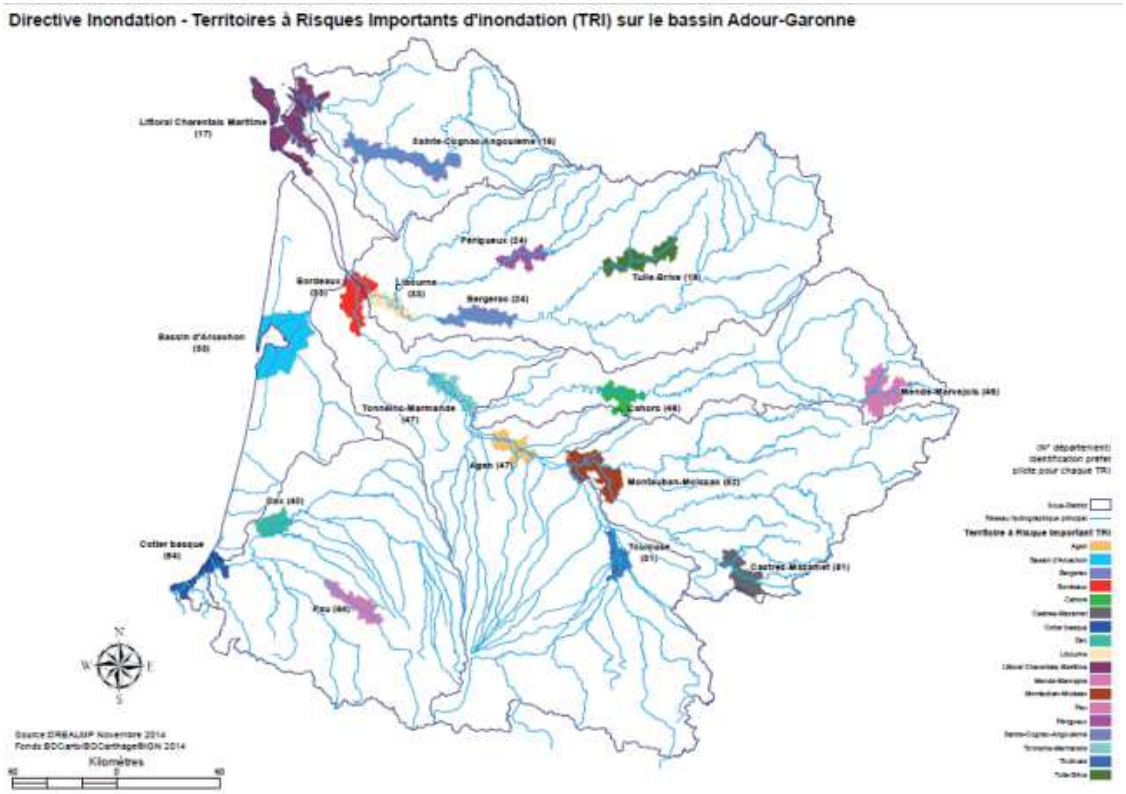

Objectifs pour le district :

1. Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions (…) (2 dispositions)

2. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés (9 dispositions)

3. Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés (12 dispositions)

4. Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondations dans le but de réduire leur vulnérabilité (12 dispositions)

5. Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements (8 dispositions)

6. Améliorer la gestion des ouvrages de protection (5 dispositions)

Spécificités TRI :

Pour 1er cycle, pas de dispositions spécifiques aux TRI.
Dispositions générales très détaillées.

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

PGRI Artois Picardie

5 objectifs
16 orientations
40 dispositions
Spécificités TRI

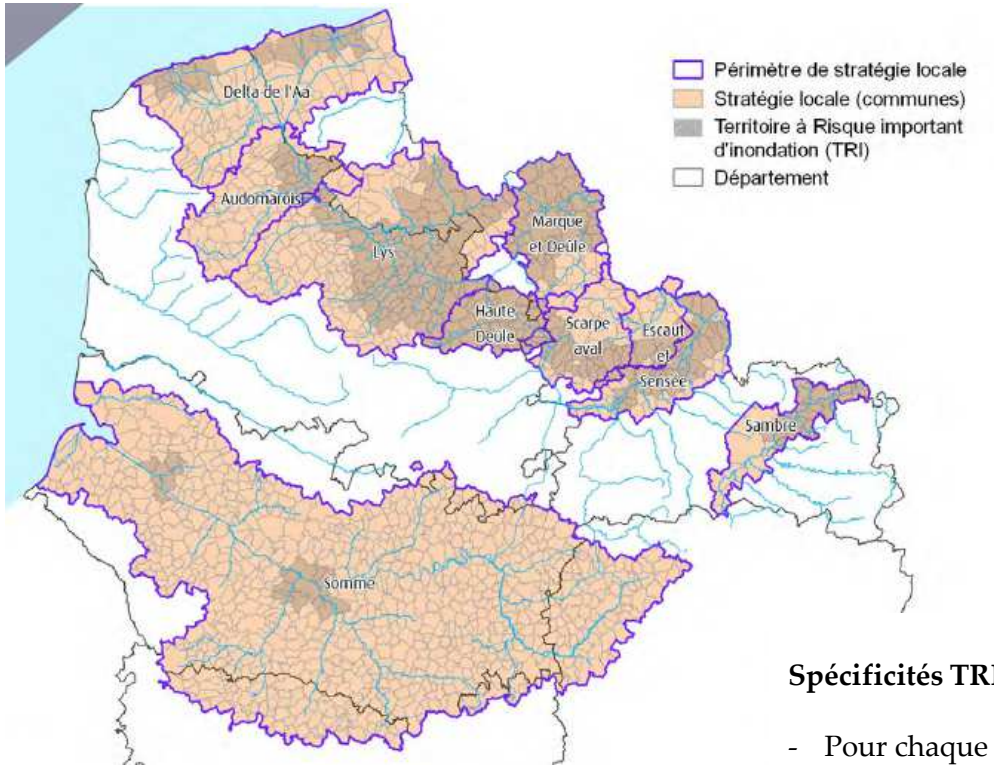

Objectifs pour le district :

1. Aménager durablement les territoires et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations (5 dispositions)
2. Favoriser le ralentissement des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques (11 dispositions)
3. Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information, pour éclairer les décisions et responsabiliser les acteurs (11 dispositions)
4. Se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale des territoires sinistrés (8 dispositions)
5. Mettre en place une gouvernance des risques d'inondation instaurant une solidarité entre les territoires (5 dispositions)

Spécificités TRI :

- Pour chaque TRI, les objectifs du PGRI deviennent des « priorités », déclinées sous la forme de dispositions quasi-opérationnelles
- Objectifs spécifiques aux TRI

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

PGRI Rhône Méditerranée

5 grands objectifs
15 objectifs
52 dispositions
Spécificités TRI

« Grands Objectifs » pour le district :

1. Mieux Prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation (10 dispositions)
2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (15 dispositions)
3. Améliorer la résilience des territoires exposés (14 dispositions)
4. Organiser les acteurs et les compétences (7 dispositions)
5. Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation (6 dispositions)

« Objectifs » pour le linéaire rhodanien et la Saône:

1. Agir sur l'aléa (3 dispositions)
2. Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages potentiels et faciliter le retour à la normale (4 dispositions)
3. Augmenter la perception et la mobilisation des populations face au risque d'inondation ou Savoir mieux vivre avec le risque (3 dispositions)
4. Planifier la gestion de crise
5. Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages (2 dispositions)

Spécificités TRI :

2 volumes : volume 1 « Parties communes au bassin Rhône-Méditerranée » **et volume 2 « Parties spécifiques aux territoires à risques important d'inondation »**

Les TRI ont été regroupés par secteurs : BV Saône, BV Isère, autres affluents du Rhône, TRI riverains du Rhône, BV du littoral languedocien, BV du littoral PACA.

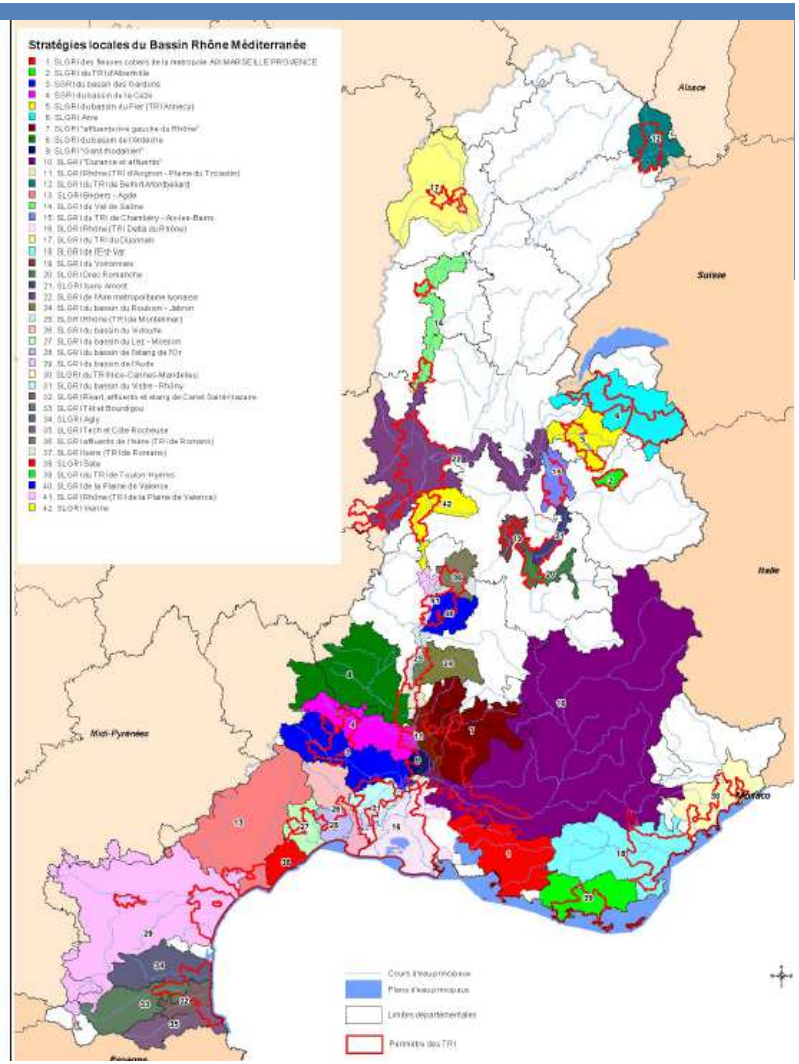

Pour chaque TRI :

- Reprise des 5 Grands Objectifs
- **Objectifs spécifiques aux TRI**
- **Dispositions spécifiques aux TRI**

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

PGRI Corse

5 objectifs
38 dispositions
2 objectifs spécifiques communs aux 3 TRI

Objectifs pour le district :

1. Mieux connaître pour agir (2 sous-objectifs, 8 dispositions)
2. Prévenir et ne pas accroître le risque (2 sous-objectifs, 4 dispositions)
3. Réduire la vulnérabilité (6 dispositions)
4. Mieux préparer la gestion de crise (3 sous-objectifs, 12 dispositions)
5. Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin-versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (8 dispositions)

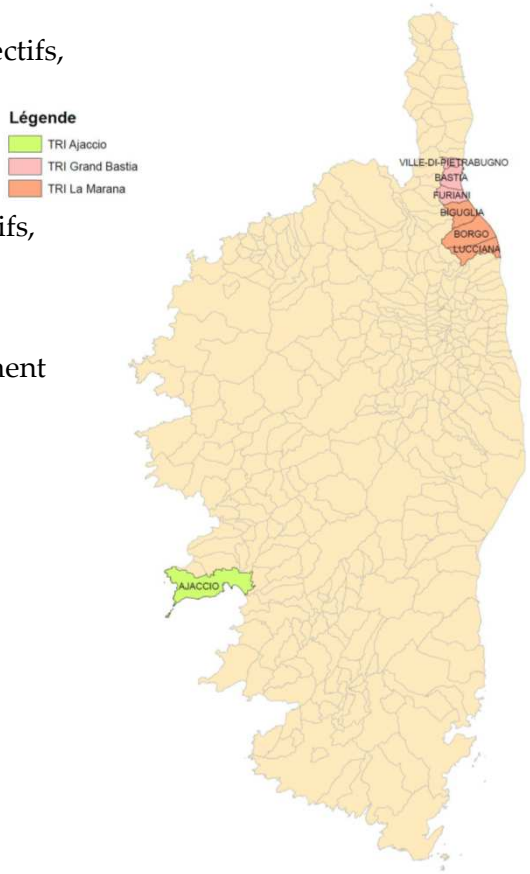

Spécificités TRI :

2 objectifs spécifiques communs aux 3 TRI :

- 1-Intégrer la problématique des risques inondations dans l'aménagement afin de ne pas créer d'enjeux nouveaux dans les zones exposées.
- 2- Favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dans ces zones.
- déclinés en 3 à 5 dispositions propres à chaque TRI

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

PGRI Rhin et PGRI Meuse

5 objectifs communs
18 sous-objectifs communs
47 dispositions communes
Spécificités TRI

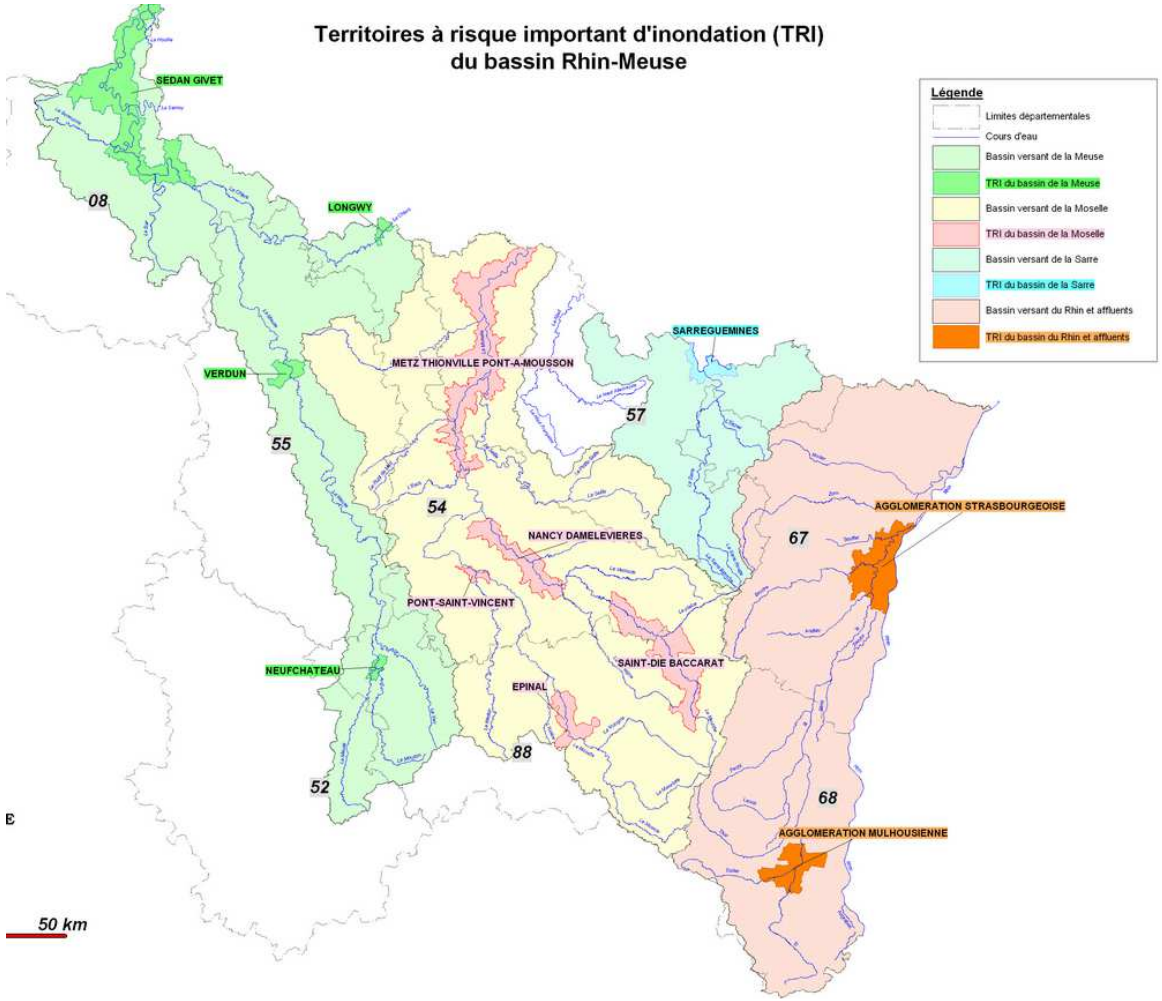

Objectifs pour les 2 districts :

1. Favoriser la coopération entre les acteurs (5 dispositions)
2. Améliorer la connaissance et développer la culture du risque (11 dispositions)
3. Aménager durablement les territoires (15 dispositions)
4. Prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (7 dispositions)
5. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale (9 dispositions)

Spécificités TRI dans le PGRI du Rhin :

- Objectifs spécifiques par TRI
- Dispositions spécifiques par TRI.

Pour le district Meuse :

Une seule SLGRI est prévue pour les 4 TRI :
- objectifs spécifiques
- dispositions spécifiques

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

SLGRI de l'agglomération strasbourgeoise

6 objectifs spécifiques
16 dispositions spécifiques

A la date d'approbation du PGRI, les objectifs et dispositions de la Stratégie Locale envisagés avec les parties prenantes sont :

Objectifs généraux du PGRI	Objectifs opérationnels de la Stratégie Locale	Dispositions envisagées
1	Objectif 1 : Développer des gouvernances adaptées sur le périmètre de la stratégie locale	▪ Mettre en place un comité de pilotage de la SLGRI. ▪ Préciser le contenu de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" des collectivités existantes pour favoriser sa mise en œuvre : analyse technique, administrative ; concertation. ▪ Consolider des scénarii d'organisation territoriale (EPCI, Syndicats mixtes existants, métropole, etc.) incluant un projet de création d'un établissement de coopération intercommunal disposant des compétences de "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" sur la Bruche (EPAGE, etc.) : définition des rôles de chacun, des processus de décision et, pour l'EPAGE, évaluation des coûts de fonctionnement et d'investissement de la structure. ▪ Elaborer les principes d'un protocole partagé par les différents acteurs de prévention et gestion des inondations sur le territoire du TRI
2	Objectif 2 : Améliorer la connaissance et développer la conscience du risque	▪ Valoriser la connaissance existante sur l'aléa inondation et l'améliorer sur les affluents non encore étudiés du périmètre de la SLGRI ▪ Identifier les actions à mener pour développer une réelle culture du risque, en priorité sur le TRI de l'agglomération strasbourgeoise. Exemples : recenser les besoins en matière de : matérialisation des repères de crues et laisses de crues, signalisation en période de crue sur le domaine public, sensibilisation du public scolaires et du grand public, information aux professionnels et aux acquéreurs locataires, etc.; chiffrage des actions ; concertation.
3	Objectif 3 : Aménager durablement le périmètre de la SLGRI	▪ Achever l'élaboration des PPRi sur la CUS et la Bruche. Engager la révision des PPRi sur l'Ill dans le Bas-Rhin en amont du TRI. ▪ Identifier les zones susceptibles de servir à/d'améliorer significativement la gestion quantitative des inondations (expansion des crues) de manière concertée avec les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en fonction des enjeux de développement et des risques : concertation amont-aval et entre acteurs, hiérarchisation des sites pressentis, analyse et montage technique, administrative et financière des programmes et répartition des rôles
5	Objectif 4 : Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale	▪ Améliorer la prévision et l'alerte notamment par l'amélioration de l'instrumentation des bassins versants (hydro-, pluvio-, et nivo-métrique). ▪ Se préparer à gérer la crise, en priorité sur le TRI agglomération strasbourgeoise. ▪ Mettre en place des protocoles de maintien d'activité pour les services publics et favoriser le retour à une situation normale (ex. Plans communaux de sauvegarde) sur le fondement des études hydrauliques récentes
3	Objectif 5: Aménager et gérer les ouvrages hydrauliques et équipements impactant (ou impactés par) les crues	▪ Initier l'élaboration d'un plan de protection hydraulique de l'agglomération en cohérence avec les zones d'expansion de crues : Identifier les ouvrages hydrauliques (protection contre les inondations) et non hydrauliques (ayant un impact sur les crues) ayant vocation à constituer un système d'endiguement opérationnel ou à réguler les crues ; concertation entre acteurs, analyse technique, administrative et financière ; répartition des rôles ; classement le cas échéant ; ▪ Elaborer un projet d'aménagement et de sécurisation des ouvrages de protection existants, notamment les ouvrages de décharge d'Erstein et la porte de garde du Port aux Pétroles participant à la protection du TRI, respectivement contre les inondations de l'Ill et du Rhin : étude de faisabilité, avant-projet sommaire, montage technique, administratif et financier et répartition des rôles. ▪ Poursuivre les études sur la modernisation et/ou la reconstruction des ouvrages hydrauliques sur l'Ill dans l'agglomération de Strasbourg en vue d'améliorer les conditions d'écoulement en période de crues
4	Objectif 6 : Prévenir le risque par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau	▪ Sur l'Ill : définition d'un programme d'action sur le fondement du Schéma de gestion globale de l'Ill conduit par la Région Alsace (actions mixtes milieux aquatiques/prévention des inondations) : chiffrage, analyse technique, administrative et financière, concertation, répartition des rôles ▪ Sur la Bruche : finaliser le programme d'action du SAGEECE de la Bruche : analyse technique, administrative et financière de ses actions, concertation, répartition des rôles

PGRI Guadeloupe

6 objectifs
50 dispositions
dont 24 constituant des dispositions prioritaires communes aux 2 TRI

Objectifs pour le district :

1. Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages / organiser les acteurs et les compétences (9 dispositions)
2. Mieux connaître pour mieux agir (8 dispositions)
3. Réduire la vulnérabilité pour diminuer le coût des dommages (9 dispositions)
4. Savoir mieux vivre avec le risque (5 dispositions)
5. Planifier la gestion de crise (7 dispositions)
6. Réduire l'aléa inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement des milieux naturels (12 dispositions)

Spécificités TRI :

Certaines dispositions générales du PGRI constituent des priorités sur les TRI.

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

PGRI Guyane

5 objectifs généraux
16 dispositions générales
4 objectifs et 8 dispositions spécifiques au TRI de Cayenne

Objectifs pour le district :

1. Améliorer la connaissance des risques d'inondation en vue de leur prise en compte dans les documents de planification du territoire (4 dispositions)

2. Réduire la vulnérabilité des territoires soumis aux risques d'inondation pour diminuer les dommages (3 dispositions)

3. Développer la culture du risque au niveau des acteurs de l'aménagement du territoire et du citoyen (2 dispositions)

4. Se préparer à la crise et favoriser la résilience des territoires sinistrés (3 dispositions)

5. Favoriser la maîtrise des risques d'inondation, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques (4 dispositions)

Spécificités TRI :

4 objectifs spécifiques déclinés en 8 dispositions propres au TRI de Cayenne

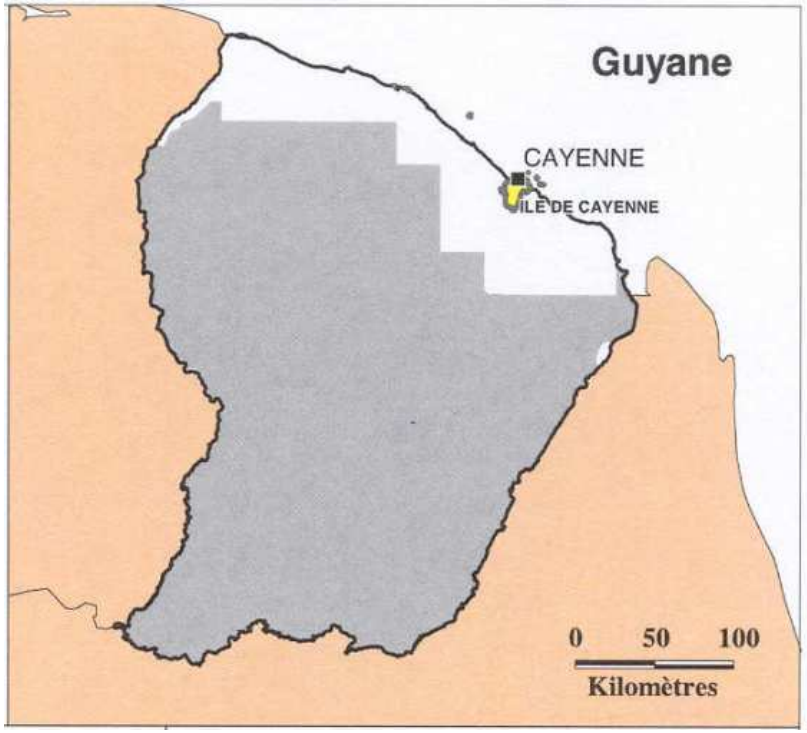

Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

PGRI Martinique

5 objectifs généraux
47 dispositions générales
Pas de spécificité TRI

Objectifs pour le district :

1. Développer des gouvernances adaptées au territoire, structurées et pérennes, aptes à porter des stratégies locales et les programmes d'action (5 dispositions)

2. Améliorer la connaissance et bâtir une culture du risque d'inondation (7 dispositions)

3. Aménager durablement les territoires, réduire la vulnérabilité des enjeux exposés (5 dispositions)

4. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale des territoires impactés (8 dispositions)

5. Favoriser la maîtrise des écoulements, en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques (22 dispositions)

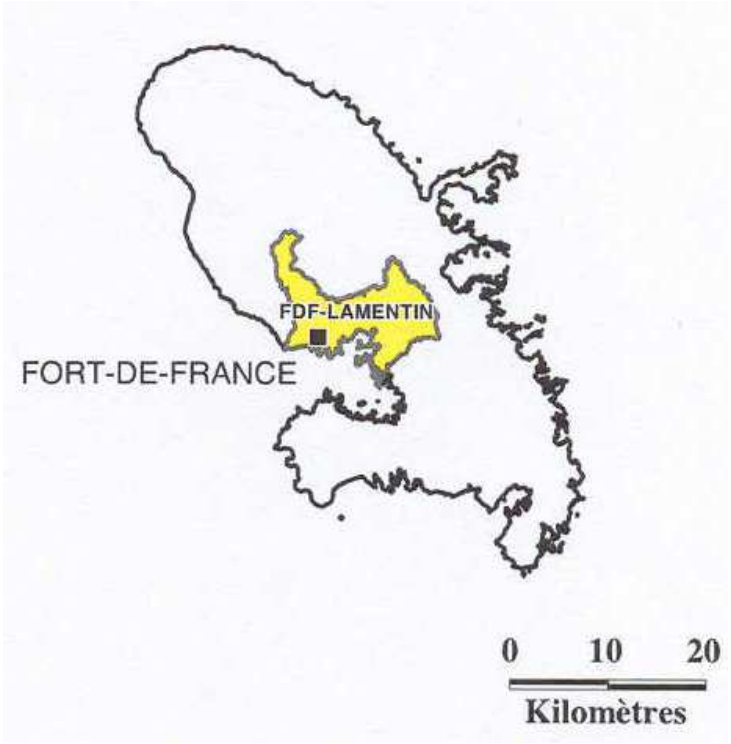

Spécificités TRI :

Pas d'objectifs et de dispositions spécifiques au TRI Fort-de-France - Lamentin.
Premiers éléments de déclinaison des objectifs et dispositions générales sur le TRI

PGRI Mayotte

5 grands objectifs généraux
8 objectifs
23 dispositions générales
Pas de spécificité TRI

Objectifs pour le district :

1. Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le cout des dommages liés
2. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
3. Améliorer la résilience des territoires exposés
4. Organiser les acteurs et les compétences
5. Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

Spécificités TRI :

Pas d'objectifs et de dispositions spécifiques au TRI.

PGRI Réunion

5 objectifs généraux
71 dispositions
dont 28 spécifiques et communes aux 6 TRI

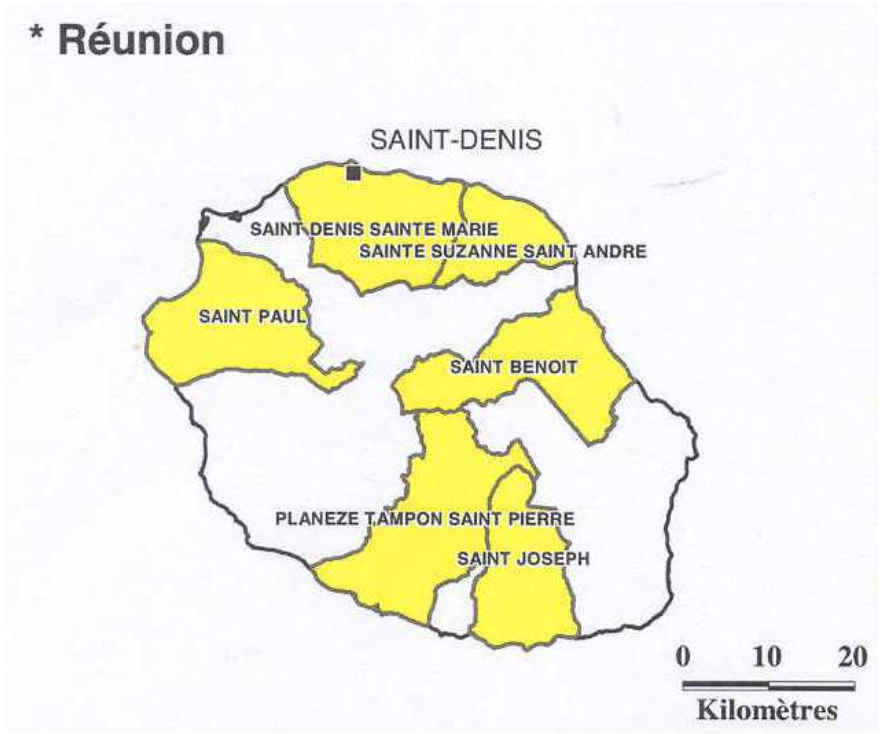

Objectifs pour le district :

1. Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation (7 dispositions)
2. Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations (12 dispositions dont 7 spécifiques aux TRI)
3. Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations (21 dispositions dont 10 spécifiques aux TRI)
4. Concilier les aménagements futurs et les aléas (18 dispositions dont 8 spécifiques aux TRI)
5. Réunionnais, tous acteurs de la gestion des risques d'inondation (13 dispositions dont 3 spécifiques aux TRI)

Spécificités TRI :

28 dispositions spécifiques et communes aux TRI.
Premiers éléments de déclinaison des objectifs et dispositions générales sur le TRI.

Les SLGRI des TRI de Saint-Benoît et Saint-Pierre-Le-Tampon ont été arrêtées le 16 octobre 2015.

CEPRI
Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

PGRI	Objectifs	Dispositions	Spécificités par TRI	précisions
Loire-Bretagne	6	46	oui	12 dispositions spécifiques communes aux 22 TRI
Seine-Normandie	4	26 (63 sous-dispositions)	oui	20 sous-dispositions spécifiques communes aux 16 TRI
Adour Garonne	6	48	non	
Rhône Méditerranée	5	52	oui	Objectifs spécifiques pour le linéaire rhodanien et la Saône (plan Rhône).
Corse	5	38	oui	2 objectifs spécifiques communs aux 3 TRI
Artois-Picardie	5	40	oui	
Rhin et Meuse	5	47	oui	Une seule SLGRI est prévue pour les 4 TRI du district Meuse.

PGRI	Objectifs	Dispositions	Spécificités par TRI	précisions
Guadeloupe	6	50	oui	24 dispositions constituent des dispositions prioritaires communes aux 2 TRI
Réunion	5	71	Oui	Les SLGRI des TRI de Saint-Benoît et Saint-Pierre-Le-Tampon ont été arrêtées le 16 octobre 2015.
Guyane	5	16	Oui	Un seul TRI (4 objectifs spécifiques déclinés en 8 dispositions)
Mayotte	5	23	non	
Martinique	5	47	non	Un seul TRI

Remarques générales :

Forte hétérogénéité des PGRI sur la forme :

• Entre 4 à 6 objectifs, entre 16 (Guyane) et 71 dispositions (Réunion)

• Hétérogénéité dans les termes utilisés : « objectifs », voire « grands objectifs », parfois déclinés en « sous-objectifs », « orientations », « axes », « principes », « dispositions »

• Hétérogénéité dans le degré de développement des dispositions (de la présentation synthétique à la quasi mise en œuvre opérationnelle)

• Hétérogénéité dans la formulation des objectifs et dispositions.

•Objectifs / dispositions résultat ou de moyens en fonction des PGRI

Des similitudes sur le fond :

• Objectifs / dispositions liées aux 7 axes du PAPI (Information-connaissance, prévision, gestion de crise, prise en compte du risque dans l'AdT, réduction de la vulnérabilité, ralentissement des écoulements et préservation des ZEC et des submersions marines, ouvrages…)

• De nouvelles thématiques peu traitées jusque-là : retour à la normale (gestion des déchets, continuité d'activité…), vulnérabilité des réseaux, gouvernance / GEMAPI, prise en compte du risque de ruissellement, changement climatique et érosion côtière

Remarques générales :

Une prise en compte des TRI variable selon les PGRI :

PGRI ne contenant pas d'objectifs/dispositions spécifiques aux TRI	PGRI contenant des objectifs et/ou dispositions propres aux TRI	
Objectifs / dispositions SLGRI = a minima objectifs / dispositions généraux du PGRI (1er cycle de la DI)	Dispositions spécifiques et identiques pour tous les TRI (1er cycle de la DI)	Objectifs et/ou dispositions propres à chaque TRI
Adour-Garonne Martinique Mayotte	Guadeloupe Loire-Bretagne	Artois-Picardie Corse Guyane Meuse Réunion Rhin Rhône-Méditerranée Seine-Normandie

Socle minimal des SLGRI :

- Présentation du socle minimal : **Note du 23 octobre 2014**

1.2 - Contenu de la stratégie locale

Les chapitres contenus dans la SL sont les suivants :

Diagnostic :

- Synthèse de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation,
- Cartographie des surfaces inondables et des risques pour 3 niveaux d'événements (fréquent, moyen, exceptionnel)

+ Analyse décrivant par exemple :

- l'état de la connaissance du risque inondation (existence d'atlas, d'études, etc.),
- les types d'enjeux exposés,
- le niveau de vulnérabilité du territoire (le cas échéant de manière sommaire),
- l'état de la gouvernance (quels sont les acteurs en présence?)
- les outils réglementaires (PPR, PCS, DICRIM, prise en compte dans les documents d'urbanisme PLU et SCOT, dans les SAGE, etc.) et institutionnels (contrat de rivière, PAPI, plan grand fleuve etc.) déjà en place ou en cours de mise en place

Périmètre

carte du périmètre et commentaires sur la logique retenue pour le choix du périmètre notamment (cf 1.3)

Socle minimal des SLGRI :

- Présentation du socle minimal : **Note du 23 octobre 2014**

Objectifs

- Objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations pour le TRI

- Éventuellement autres objectifs de gestion du territoire élargi au bassin versant hors TRI pour s'intégrer dans les démarches de gestion existantes ou émergentes

Dispositions

- Dispositions prévues pour l'atteinte des objectifs

Pour atteindre les objectifs, les dispositions de la stratégie locale seront déclinées de façon opérationnelle par un ou des programmes d'actions développant les actions concrètes avec maîtres d'ouvrages, calendrier, et financement notamment.

Ainsi la stratégie locale met l'accent sur la dimension stratégique bien avant la programmation d'actions.

Les situations étant très diverses d'un TRI à l'autre, le degré de précision des objectifs et des dispositions de la stratégie locale peut ne pas être homogène d'une stratégie locale à l'autre, même sur un même bassin.

- Se rapprocher des DREAL : doctrine par bassin pour l'élaboration du contenu du SLGRI.